

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 Août 2026**

Le six Août deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Marne légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BRUNETEAU, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Delphine THABARD, M. François TRAVERS, Mme Maryline AVERTY, M. Joseph BLANCHARD, Mme Isabelle ANACHE, M. Jean-Louis TEMPLIER, Mme Valérie GAUTIER, M. Mickaël BRISSET, Mme Céline LERAY, MM. Cyrille BRUNETEAU, Gwenaël JAUNATRE, Kévin MERCERON, Mme Evy GRASSET.

Etaient excusés : M. Guillaume TEMPLIER donne pouvoir à M. Cyrille BRUNETEAU, Mme Amélie BLANCHET donne pouvoir à Mme Valérie GAUTIER, Mme Sandra GABORY donne pouvoir à Mme Isabelle ANACHE, Mme Julie BAZUREAU donne pouvoir à Mme Delphine THABARD, M. Damien GUITTENY donne pouvoir à M. Mickaël BRISSET.

Date de la convocation : 31 Juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 19

Mme Delphine THABARD est nommée secrétaire de séance.

Budget annexe Assainissement : adoption de la décision modificative n° 1 : (D2026-08-06-06)

Mme Delphine THABARD, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée qu'à l'issue de la délibération relative à l'admission en non-valeur des créances éteintes, un mandat de paiement doit être émis au compte 6542 – créances éteintes du Budget annexe Assainissement pour lequel aucun crédit budgétaire n'est actuellement ouvert.

Elle précise qu'une provision pour dépréciation des créances avait été constituée en 2024 (au compte 6817) pour un montant de 13 250 € afin de couvrir le risque de non-recouvrement de cette créance. La constatation définitive de son extinction conduit à reprendre cette provision et à ajuster les crédits de fonctionnement en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 1 sur le budget annexe assainissement selon les modalités suivantes :

Désignation Chapitre – Article - Libellé	Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F – 65 – 6542 – Créances éteintes	13 600,00 €	
F – 011 – 61528 – Entretien et réparations sur autres biens	- 350,00 €	
F- 78 - 7817 – Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		13 250,00 €
TOTAL	13 250,00 €	13 250,00 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire,

Delphine THABARD



Fait à La Marne, le 6 Août 2026

Le Maire,

Jean-Marie BRUNETEAU.

